

# Minute de silence : silence dans les rangs !

**Ordre a été donné aux enseignant-e-s** de faire respecter une minute de silence par leurs élèves suite aux attentas du 7 janvier. Cette injonction était à la fois précipitée, monolithique et très autoritaire.

Pourquoi forcer tout le monde à la même procédure ? Pourquoi ne pas laisser chacun-e choisir les modalités d'une évocation des événements – minute de silence , discussion ou autre – en fonction de ce qu'elle ou il sentait adapté à sa classe et de ce qu'elle ou il se sentait capable de faire ?

Ainsi les personnels ont dû faire face, sans préparation, sans concertation, certains encore sous le coup de l'émotion provoquée par ces drames. Ils ont dû faire face, conscients de ce qu'est un enfant ou ado ainsi que des difficultés sociales de tout ou partie de leurs élèves et des répercussions qui en découlent sur l'ambiance des classes. On peut comprendre que certains aient évité, ou refusé de proposer cette minute de silence aux élèves, voire d'y participer . Pourquoi, par ailleurs, les personnels de l'enseignement n'auraient-ils pas la possibilité eux-aussi de ne pas participer à cette minute de silence, quelles que soient leurs raisons ? Dans la plupart des métiers et entreprises, chacun-e a eu le droit de participer ou non.

Enfin, la traque tatillonne de chaque personnel qui n'aurait pas répondu conformément à cet ordre est un élément bien représentatif de l'attitude en « coup de menton » que le gouvernement adopte en cette occasion. Déjà, un collègue, à Poitiers, est inquiet sans aucune raison valable.

**SUD éducation Nord-Pas de calais propose son aide à tout personnel de l'enseignement qui serait inquiet pour n'avoir pas organisé cette minute de silence avec ses élèves ou pour ne pas y avoir participé, pour autant que ce personnel n'ait pas commis d'apologie de la violence ni fait montre d'une position réactionnaire .**



Nord/Pas-de-Calais

174, boulevard de l'Usine 59000 Lille  
Tél. : 03 20 55 99 29 / Mobile: 06 73 35 87 68  
Mél. : sudeduc5962@wanadoo.fr  
Site : sudeduc5962.lautre.net



## **Minute de silence : silence dans les rangs !**

**Du côté des élèves**, cela ne pouvait se réaliser sans incidents. Pourquoi ne pas respecter le « quant à soi » de certains élèves qui pouvaient, pour diverses raisons, ne pas souhaiter se plier à cette procédure ? Le caractère systématique et autoritaire de cette minute de silence n'a pas permis que s'installe une discussion respectueuse de chacun-e - y compris des victimes – qui aurait permis de faire avancer la réflexion.

Mais surtout, ce que vit une partie des élèves, ce qu'elles et ils ressentent fortement, c'est la discrimination, à la fois sociale et ethnique, dont elles et ils sont l'objet. Discrimination qui se manifeste concrètement lors de la recherche d'un stage - que l'on pense par exemple au handicap que constitue souvent le fait d'avoir à indiquer sur son CV que l'on habite un quartier pauvre - lors des contrôles d'identité ou, à l'avenir, à l'entrée de discothèques ou quand il s'agira de trouver un emploi ou un logement, etc. Globalement, il y a un abîme- allant grandissant d'ailleurs - entre les conditions de vie dans les quartiers pauvres et celles dans les quartiers riches. On peut comprendre que des jeunes en butte à cette injustice sociale aient quelque difficulté à se vivre comme faisant pleinement partie de cette société française qui leur inflige cette inégalité et discrimination et les discrimine et que donc ils aient exprimé quelques doutes, hésitations ou railleries au moment où ils se sont trouvés sommés de participer à cette minute de silence qui était aussi une affirmation de « l'unité nationale ». (1)

De plus, l'adolescence est, comme chacun devrait le savoir, l'âge de la provocation, l'âge où les émotions les plus fortes et les questionnements les plus profonds peuvent être exprimés par des paroles, des comportements ou des jeux très choquants ou stupides, l'âge aussi où l'on a fortement tendance à voir les choses en « tout blanc » ou « tout noir ».

Et voilà que les autorités de l'Education Nationale exigent des chefs d'établissement qu'ils fassent remonter les noms des élèves qui auraient « posé problème » lors de cette minute de silence. S'étonner qu'il y ait eu des difficultés, c'est ne rien comprendre aux enfants et aux ados et c'est ne rien comprendre aux difficultés sociales de beaucoup d'entre eux. Punir pour cela, c'est tout simplement révoltant.

**SUD éducation Nord-Pas de calais appelle les personnels de l'Education Nationale à ne faire remonter aucun nom d'élève ayant « posé problème » lors de cette minute de silence. Il se propose de défendre tout élève dont il apprendrait qu'il est inquiet pour avoir posé problème à cette occasion. Il propose également son aide à tout personnel qui serait inquiet pour n'avoir pas fait remonter de nom d'élève.**

(1) Le gouvernement a décidé la mise en place, tout au long de la scolarité, d'un « parcours éducatif et citoyen ». Le contenu de ce parcours reste à préciser, mais il est clair en tous cas que cela ne manquera pas de susciter de justes réticences chez ces élèves qui constatent quotidiennement que « liberté, égalité, fraternité » s'applique bien moins à eux qu'à d'autres.